



ORES



COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

La période de suspension de prépaiement des compteurs à budget intervenue dans le cadre des mesures liées à la COVID 19 prend fin le 30 juin prochain. Les clients équipés d'un tel compteur doivent impérativement se rendre dans un point de rechargement avant cette date sous peine d'être coupé. Par ailleurs, ils vont bénéficier d'une prime de 100 € pour l'électricité et de 75 € pour le gaz naturel dans le cadre des aides octroyées par le Gouvernement wallon.

AIEG

AIESH

ORES

RESA

REW

DATE

Le 11 juin 2020

CONTACTS PRESSE

Pour AIEG :

sylvain.filon@arewal.be

catherine.wilmart@aieg.be

Pour AIESH :

Pascal Visée

pascal.visée@aiesh.be

0472/73.30.60

Pour ORES :

Jean-Michel Brebant

jeanmichel.brebant@ores.be

0479/97.22.81

www.ores.be

Pour RESA :

Charlotte Quevedo

charlotte.quevedo@resa.be

0498/66.66.10

www.resa.be

Pour REW :

fabienne.dejean@grdwavre.be

Le 18 mars dernier, suite aux décisions prises par le Gouvernement wallon dans le contexte de la lutte contre la propagation de la COVID-19, les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) ont mis en place la période de non-coupure permettant aux clients détenteurs d'un compteur à budget de ne pas devoir se déplacer pour recharger leur compteur, tout en bénéficiant d'une alimentation continue en énergie. Cette solution concernait quelque 100.000 ménages wallons.

Cette période de non-coupure s'étalait du 18 mars au 30 juin. La mesure va donc bientôt prendre fin. Il est essentiel que les clients concernés se rendent dans un point de rechargement avant le 30 juin, sous peine de voir leur compteur se couper automatiquement. Ces clients ont été invités depuis une dizaine de jours – par sms, téléphone, courrier, passage chez les utilisateurs concernés ou encore via nos sites web et réseaux sociaux – à se rendre dans un point de rechargement pour procéder au passage de leur carte dans le terminal, sans obligation de chargement.

À défaut de procéder à cette opération, l'alimentation en énergie sera automatiquement coupée après le **30 juin** et le compteur à budget ne fonctionnera plus. Dans ce cas, les services techniques du GRD compétent - AIEG, AIESH, ORES, RESA ou REW – devront impérativement intervenir pour permettre la réouverture du compteur coupé.

À compter du 12 juin, les clients pourront également se rendre dans un point de rechargement afin de bénéficier des récentes mesures d'aide prises par le Gouvernement wallon pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Les personnes détentrices d'un compteur à budget dont la fonctionnalité de prépaiement est activée, vont recevoir une prime de 100 € pour l'électricité et 75 € pour le gaz naturel. Pour activer cette prime, les clients devront suivre la même procédure que pour un rechargement normal ; ensuite, lors de l'insertion de leur carte dans le compteur, l'écran de ce dernier affichera un solde positif de 100 € et/ou de 75 €, et cela indépendamment du solde préalable et/ou des montants rechargés. L'énergie consommée et les rechargements éventuels effectués durant la période de confinement feront l'objet d'une facture de régularisation de la part des fournisseurs.

Nous demandons donc aux clients détenteurs d'un compteur à budget de se rendre dans les meilleurs délais dans un point de rechargement et ce, **à deux reprises** : d'abord, pour éviter toute coupure de leur compteur après le 30 juin, et ensuite, pour pouvoir bénéficier de la prime octroyée par le Gouvernement wallon à compter du 12 juin. Les clients sont invités à contacter leur gestionnaire de réseau pour toute information complémentaire. Par ailleurs, un document de type « Foire aux Questions » est disponible sur leurs sites internet pour plus de détails.